



Réallon, le 15 octobre 2026.

☎ 04.92.44.23.93

✉ secretariat@reallon.fr

NOTE D'INFORMATION

**Réunion ordinaire du Conseil municipal
Jeudi 22 octobre à 18 h 30 à la Mairie de Réallon**

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation de l'ordre du jour.**
- 2) **Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**
- 3) **Finances :**
 - 3.1 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2025.
 - 3.2 Déclaration sans suite de la procédure de délégation de service public pour la gestion de la base de loisirs de l'Isle aux Gourniers.
 - 3.3 Mise à disposition à titre gracieux d'un local communal au profit de l'association : club de ski de fond de Réallon.
 - 3.4 Mise à disposition à titre gracieux d'un local communal au profit de l'association : club le Moure Froid.
 - 3.5 Renouvellement du contrat d'assistance juridique 2026.2027 avec la SELARL ROUANET.
 - 3.6 Travaux effectués par le tractopelle pour des particuliers – Tarifs année 2027.
 - 3.7 Dénéigement effectué par le tractopelle pour des particuliers – Tarifs hiver 2026/2027.
 - 3.8 Halte-garderie – Dates d'ouverture et tarifs 2026/2027.
 - 3.9 Convention d'occupation temporaire de terrains privés communaux.

4) Ressources Humaines :

4.1 Halte-garderie – Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la halte-garderie : emploi d'une auxiliaire de puériculture contractuelle.

4.2 Halte-garderie – Création d'un emploi non permanent d'agent social pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

5) Urbanisme :

5.1 Décision de ne pas soumettre la modification n°3 du plan local d'urbanisme à évaluation environnementale.

5.2 Définition des modalités de la mise à disposition de la modification n°3 du plan local d'urbanisme.

6) Elections :

6.1 Désignation d'un représentant de la commune à l'Association Syndicale Libre de la Station de Réallon.

7) Remontées mécaniques :

7.1 Retrait de la délibération D2026_117 – Trophée Enduro des Alpes et modification des modalités de prise en charge de la commune.

7.2 Déplacement du personnel de la Régie des Remontées Mécaniques – mise à jour de la liste du personnel autorisé.

7.3 Vente de matériel – vente d'un VTT.

7.4 Location de la salle La Rama – tarifs année 2027.

7.5 Location de la salle de La Rama – partenariat avec Le Balcon des Ecrins - tarifs années 2027.

7.6 Location de la salle Polyvalente de la Base Nature - tarifs années 2027.

7.7 Foyer nordique – proposition de prise en charge partagée des charges salariales globales (accueil, vente, snack, etc.) avec le Budget Principal.

7.8 Evacuation des victimes d'accidents de ski – secours hélicoptérés – convention avec SAF Hélicoptères.

7.9 Déclenchement des avalanches par hélicoptères – convention avec SAF Hélicoptères.

7.10 Déclenchement des avalanches par hélicoptères – convention avec Hélicoptères de France.

7.11 Prestation « fondue cabane insolite » - contrat de partenariat avec Le Panier des Aiguilles.

7.12 Tarifs des goodies - hiver 2026/2027.

7.13 Convention de partenariat avec La Tribu Rando - hiver 2026/2027.

7.14 Convention de partenariat avec l'Ecole de Ski.

7.15 Budget des Remontées Mécaniques – Décision Modificative N°3.

8) Questions diverses :

Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement (RPQS).

**Le Maire,
Michel MONTABONE.**

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE REALLON" at the top and "05100 REALLON" at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a building. The signature is a stylized, elongated mark.

